

Le Journal Officiel du District de Football des Pyrénées-Orientales Pays Catalan



Fédération Française de Football

Ligue d'Occitanie

District des Pyrénées-Orientales Pays Catalan

Voici les prochaines sessions de formation du CDOS 66 :

Rôle du Trésorier Initiation à la comptabilité - vendredi 22 septembre

But général : Former les participants à prendre en charge tout ce qui concerne la gestion financière

Objectifs :

- apporter les compétences nécessaires au rôle de Trésorier
- doter les dirigeants d'outils de gestion associative

Date et heure : Vendredi 22 septembre de 18h à 21h

Lieu : Salle du Commerce - Hôtel de Ville - EGAT

Intervenant : CDOS 66

Prise en charge d'une personne en situation de handicap - public handisport - samedi 23 septembre - Céret

But général : Acquérir les compétences pour un projet d'accueil de personnes en situation de handicap - Eviter les erreurs et connaître les procédés pour une intégration réussie

Objectifs :

- Acquérir des connaissances sur les différentes familles de handicaps
- Se renseigner sur l'accessibilité et les assurances afin d'encadrer une pratique en toute sécurité
- Développer ses connaissances sur les subventions

Date et heure : Samedi 23 septembre de 9h à 12h

Lieu : Salle de l'Union - Céret

Intervenant : Comité Départemental Handisport

PSC1 - samedi 23 septembre - Saint-Estève

But général : Permettre aux participants de devenir le premier maillon de la chaîne des secours, savoir réagir en cas d'accident et prendre les mesures nécessaires avant l'arrivée des secours

Objectifs :

- Identifier les compétences du citoyen de sécurité civile
- Connaître les procédures d'alertes appropriées
- Stabiliser l'état d'une victime en intervenant de manière adéquate

Date et heure : samedi 23 septembre 2023 de 8h30 à 18h

Lieu : Piscine Louis de Luca - SAINT-ESTEVE

Intervenant : Cercle des Nageurs Sauveteurs de Saint-Estève

Il est demandé une participation de 20 € incluant le repas de midi.

- **Inscriptions sur le site internet du CDOS**
<http://pyreneesorientales.franceolympique.com>

JOURNAL OFFICIEL NUMERIQUE DU DISTRICT DE FOOTBALL DES P-O PAYS CATALAN

Tél : 04.68.54.61.11

770 avenue d'Argelès Sur
Mer 66100 PERPIGNAN

secretariat@pyrenees-orientales.fff.fr
<http://pyrenees-orientales.fff.fr>

L'OFFICIEL 66 Saison 2023/2024

Horaires d'ouverture :

- mardi, mercredi, jeudi 09h à 12h30 – 14h à 18h.
- Lundi, vendredi 09h à 12h – 14h à 17h.

N° d'astreinte des ELUS le
WEEK-END (uniquement)
du vendredi après 17h00
jusqu'au dimanche 15h00
en cas d'alerte météo et
circonstances
exceptionnelles
(décès , accident ...) :

06 10 84 48 53

OFFICIEL 66 N°5 DU 15/09/23 SAISON 2023/2024

L'OFFICIEL 66 N°5 DU 15/09/23 SAISON
2023/2024

Bureau du Comité Directeur

REUNION DU 14/09/23

Président : Eric WATTELLIER (excusé)
Président Délégué : Marc WATTELLIER
Vice-Président : Philippe MARCO-GREGORI
Secrétaire Général : Vincent GRISORIO (excusé)
Trésorier Général : Christophe SALMERON
Trésorière Adjointe : Aline GARRIGUE

• *Après approbation du procès-verbal de sa réunion précédente, le Bureau du Comité Directeur prend connaissance des courriers et affaires diverses qui lui sont soumis.*

CORRESPONDANCE

MME SAUVEE BEATRICE : du 12/09/23, concernant un dossier en cours à la LFO. RDV sera pris.

- Candidature suite à la place vacante en commission de discipline. Pris note.

U13 ELITE 2023/2024

- Vu le courriel du FC CERDAGNE en date du 30/08/23 ;
- Vu le courriel de l'USEPMM en date du 09/09/23.

- Réponse sera faite après décision de la prochaine réunion plénière du Comité Directeur.

U15 ET U17 INTERDISTRICTS

o Règlement des INTERDISTRICTS U15 et U17

ARTICLE 1.

Objet de la convention

La présente convention a pour objet la mise en place d'une compétition dite de Territoire pour les catégories U15 et U17, à compter de la saison sportive 2023/2024, entre les deux centres de gestion.



Le Journal Officiel du District de Football des Pyrénées-Orientales Pays Catalan

ARTICLE 2.

Modalités d'organisation

Chaque District organise sa propre compétition départementale pour les catégories U15 et U17, sur une période courant de septembre à janvier.

Chaque District a la liberté de l'organiser en fonction des spécificités de son département et de définir les modalités de qualification à la compétition de territoire. La compétition de territoire débutera au mois de janvier et s'achèvera au mois de mai. Un calendrier commun de cette compétition devra être adopté par le District de l'Aude de Football et le District de Football des Pyrénées-Orientales.

ARTICLE 3.

Nombre de clubs qualifiés

Chaque District devra proposer cinq (5) clubs qualifiés pour la compétition de territoire de la catégorie U15, et cinq (5) clubs pour la catégorie U17. Un club ne pourra pas être représenté par deux équipes dans ces compétitions.

Chaque District devra communiquer, au plus tard, **le 7 janvier 2023** la liste de ses clubs qualifiés au centre de gestion, responsable de l'administration de la compétition.

ARTICLE 4.

Modalité d'accession à la Phase d'Accession Régionale U15

Les clubs terminant aux deux premières places de la compétition de territoire U15 accéderont aux play-offs d'accession pour prétendre se qualifier au Championnat U16 R2 de la saison 2024/2025, suivant les modalités d'accession fixées par la Ligue Occitanie de Football, et en fonction du nombre de places attribuées (Règlements généraux de la Ligue de Football d'Occitanie Titre II - Championnat Jeunes Masculins - article 21.2).

Les deux clubs accédant aux play-offs seront déterminés en fonction du classement obtenu et non en fonction de leur affiliation à un district.

ARTICLE 5.

Modalité d'accession à la Phase d'Accession Régionale U17

Les clubs terminant aux deux premières places de la compétition de territoire U17 accéderont aux play-offs d'accession pour prétendre se qualifier au Championnat U18 R2 de la saison 2024/2025, suivant les modalités d'accession fixées par la Ligue Occitanie de Football, et en fonction du nombre de places attribuées (Règlements généraux de la Ligue de Football d'Occitanie Titre II - Championnat Jeunes Masculins - article 28.2).

Les deux clubs accédant aux play-offs seront déterminés en fonction du classement obtenu et non en fonction de leur affiliation à un district.



Le Journal Officiel du District de Football des Pyrénées-Orientales Pays Catalan

ARTICLE 6.

Gestion des compétitions de Territoire

Le District de l'Aude de Football assurera la gestion administrative et disciplinaire de la compétition de territoire U15. Le District de Football des Pyrénées-Orientales assurera la gestion administrative et disciplinaire de la compétition de territoire U17.

Les Commissions Départementales des Arbitres de l'Aude et des Pyrénées-Orientales sont les seules compétentes pour désigner des officiels lors des rencontres se déroulant sur leurs départements.

ARTICLE 7.

Durée de la convention

Cette convention est établie au titre de la saison sportive 2023 / 2024.

***** Ces nouvelles modalités d'accèsion en Régional ne permettent plus au 1er d'une Poule D1 de 2ème phase de participer aux "PLAY OFF".**

Les 1ers des Poules U17 D1 et U15 D1 joueront seulement le titre de Champion du Roussillon

► gestion 2ème phase par la Commission des Championnat Jeunes des P-O.

**Le Président Délégué et Secrétaire de Séance
Marc WATTELLIER**



Le Journal Officiel du District de Football des Pyrénées-Orientales Pays Catalan

COMMISSION DES CHAMPIONNATS SÉNIORS & JEUNES

REUNION DU 12/09/23

Président : Jean-Claude DELATRE

Secrétaire : Régis SANCHEZ

Présents : Louis NIFOSI, Jean-Claude RICHARD, Fabrice OREGLIA, Vincent VANDEVILLE

• *Après approbation du procès-verbal de sa réunion précédente, la commission prend connaissance des courriers et affaires diverses qui lui sont soumis.*

COUPE D'OCCITANIE SENIORS 2023/2024

Suite à la participation en Coupe de France de clubs concernés également par le 1er tour de Coupe d'Occitanie du 19/09, les matches suivants sont reportés **au 01/10/23 si les clubs ne se qualifient pas pour le prochain tour de Coupe de France.**

A défaut, ces matches de Coupe d'Occitanie **devront impérativement se jouer en semaine et le mercredi 04/10/23 dernier délai** (2ème tour le 15/10) :

1.	FC VILLELONGUE D1	FC CLAIRA – ST LAURENT D1
2.	USEPMM R3	SP PERPIGNAN NORD R3
3.	FC LATOUR BAS ELNE D3	AVENIR F. CATALAN R3
4.	ENT. CONFLETOISE D1	SO RIVESALTES R3
5.	FC LE SOLER D1	FC CERET D1

DEMANDES DE REPORT DE MATCH

FC THUIR : du 12/09/23, demandant le report de ses matches D2 & D3 du 03/03/24 suite à l'indisponibilité de son stade. La Commission demande de solliciter l'inversion des rencontres auprès des clubs adverses avant tout report.

FC PIA & FC ILLE NEFIACH : du 12/09/23, demandant le report du match U15 N°26883343 du 16/09 les opposant. Cette rencontre est remise au 24/09/23 au plus tard (clubs non concernés par la Coupe d'Occitanie).

MATCH DE LEVER DE RIDEAU (CONVOCAION ANNUELLE)

FC VILLELONGUE – match D3 :

- à **11h30**

Le Journal Officiel du District de Football des Pyrénées-Orientales Pays Catalan

DEMANDES D'ENGAGEMENTS SUPPLEMENTAIRES

- **RF CANOHES TOULOGES** (courriel du 11/09), demandant l'engagement d'une équipe **U15** supplémentaire.
 - Cette équipe est intégrée en Poule D.
 - Le match N°26962259 RFCT 2 / THUIR 3 doit se jouer si possible le 16/09/23, à défaut il sera remis au mercredi 20/09.
- ▶ Autres clubs de la Poule D concernés par cet ajout d'équipe : AFC 3 – ARGELES 3 – CABESTANY – LE SOLER 2 – USEPMM 4 – OCP 2 – RIVESALTES – PERPIGNAN MEDITERRANEE.

- **FC FOURQUES** (courriel du 12/09/23), demandant l'engagement d'une équipe **U13** foot animation supplémentaire.
 - Cette équipe est intégrée en Poule B.
 - Le match N°26936673 ENT. FOURQUES TROUILLAS 2 / PERPIGNAN NORD 4 doit se jouer si possible le 16/09/23, à défaut il sera remis au mercredi 20/09.
- ▶ Autres clubs de la Poule B concernés par cet ajout d'équipe : POLLESTRES – BOMPAS – PIA – CERET 2 – RFCT 2 – LE SOLER 3 – ASPRES – ARGELES 3.

TIRAGE COUPE D'OCCITANIE U17 ET U15

Assiste au tirage : Marc WATTELLIER, Président Délégué

U17

1. FC ALBERES-ARGELES
2. CANET RFC 2 U16 R1
3. FC LATOUR BAS ELNE
4. FC LE SOLER
5. FC CERDAGNE
6. SP PERPIGNAN NORD
7. OC PERPIGNAN
8. USEPMM U17 R1
9. FC CLAIRA – ST LAURENT
10. FC THUIR

- 10 clubs engagés : 3 équipes doivent être qualifiées pour le 1^{er} tour régional (32^{ème}).
- Les équipes des clubs évoluant en **U16 Régional 1** et **U17 Régional 1** intègrent la compétition au dernier tour départemental.

1^{er} tour

- 8 équipes + 2 exempts (les U16 R1 et U17 R1 : CANET et USEPMM)
- 4 matches = 4 qualifiés



Le Journal Officiel du District de Football des Pyrénées-Orientales Pays Catalan

Matches le 24/09

1.	OC PERPIGNAN	FC LATOUR BAS ELNE
2.	FC ALBERES-ARGELES	FC CERDAGNE
3.	FC THUIR	FC LE SOLER
4.	FC CLAIRA-ST LAURENT	SP PERPIGNAN NORD

U15

1. FC ALBERES-ARGELES
2. CANET RFC U15 R1
3. AVENIR FOOTBALL CATALAN U14 R1
4. FC LATOUR BAS ELNE
5. FC LE SOLER
6. SP PERPIGNAN NORD
7. USEPMM U15 R1
8. FC CLAIRA – ST LAURENT
9. FC THUIR

- 9 clubs engagés : 3 équipes doivent être qualifiées pour le 1^{er} tour régional (32^{ème}).
- Les équipes des clubs évoluant en U14 Régional 1 et U15 Régional 1 intègrent la compétition au dernier tour départemental.

1^{er} tour

- 6 équipes + 3 exempts (les U15 R1 et U14 R1 : USEPMM, CANET et AVENIR FOOTBALL CATALAN)
- 3 matches = 3 qualifiés

Matches le 24/09

1.	FC CLAIRA-ST LAURENT	SP PERPIGNAN NORD
2.	FC THUIR	FC ALBERES-ARGELES
3.	FC LE SOLER	FC LATOUR BAS ELNE



▪ Tirage Coupe d'Occitanie Séniors le mardi 26/09/2023 à 16h30, matches le 15/10/2023.

Le Président
J-C DELATRE

Le Secrétaire
Régis SANCHEZ

Le Journal Officiel du District de Football des Pyrénées-Orientales Pays Catalan

Commission des Terrains

REUNION DU 11/09/23

Président : M. Gérard ANCEL

Secrétaire : M. Jean-Claude RICHARD

Membres : MM. Jean-Luc GARCIA , Didier CHOBEAUX, Jean-Luc CAPDEVIELLE, Régis SANCHEZ, Mme Maryse WATTELLIER

- Accueil des nouveaux membres : Mme WATTELLIER Maryse et M. SANCHEZ Régis

COMPTE RENDU des VISITES EFFECTUEES

Gymnase de la GARRIGOLE à PERPIGNAN

Gymnase ALSINA à PERPIGNAN

Stade Jean BRAU à PRADES

Stade de CABESTANY GERMANOR 3 (contrôle sécurité)

CONTROLE ECLAIRAGE

Stade ALOES à ST ESTEVE

Stade ERIC CANTONA à ARGELES (par la CRTIS)

VISITES PROGRAMMEES

CONTROLE à EFFECTUER PAR LA CRTIS

Stades GERMANOR 2-3-4 à CABESTANY

Stade de TOULOUGES

CONTROLES TERRAINS

Stade SAINT MICHEL 3 à CANET le 27 Septembre 2023 à 10h30

MM. CAPDEVIELLE - RICHARD

PARC des SPORT 2 à BOMPAS le 27 Septembre 2023 à 9h

MM. CAPDEVIELLE - RICHARD

Stade JEAN GALLIA à ILLE SUR TET le 27 Octobre 2023 à 10h

MM. GARCIA - CHOBEAUX

Stade ANDRÉ SANAC à VILLENEUVE LA RAHO le 03 Octobre 2023 à 10h

M. ANCEL - Mme. WATTELLIER

Le Journal Officiel du District de Football des Pyrénées-Orientales Pays Catalan

Stade JULES LARRERE à CORNEILLA LA RIVIERE le 26 Octobre 2023 à 10h
MM. GARCIA - RICHARD

Stade PIERRE GASTOU à BANYULS SUR MER
Le 02 Novembre 2023 à 10h
MM. SANCHEZ - ANCEL

CONTROLE ECLAIRAGE

Gymnase de la GARRIGOLE à PERPIGNAN le 22-Septembre 2023 à 19h
MM. SANCHEZ –RICHARD

Prochaine réunion :
Date à définir (17h30)

Le **PRESIDENT**
M. ANCEL GERARD



Le **SECRETARE**
M. RICHARD JEAN-CLAUDE



Commission des Féminines

REUNION DU 13/09/23

Présidente : Annick COUEFFEC

Présents : Manon ALLIEU, Jean-Pierre COUCHEZ, Charles PLANAS, Pierre PERU, Pascale VILANOVE

Excusés : Patricia BREUX, François BARZIC

• *Après approbation du procès-verbal de sa réunion précédente, la commission prend connaissance des courriers et affaires diverses qui lui sont soumis.*

- La réunion pour la pratique du Foot Féminin est programmée le mercredi 20 septembre à 18H30 au District.

Engagements Féminines Séniors

Championnat Féminines Séniors a 8

1. FC BAHO-PEZILLA
2. ASC ST NAZAIRE
3. FC LE BOULOU SJPC
4. FC ST FELIU D'AVALL
5. FC POLLESTRES 2
6. FC DES ASPRES
7. OL HAUT VALLESPER
8. AVENIR FOOTBALL CATALAN

Coupe du Roussillon Féminines Séniors a 8

1. FC BAHO-PEZILLA
2. FC LE BOULOU SJPC
3. FC ST FELIU D'AVALL
4. FC POLLESTRES 2
5. FC DES ASPRES
6. OL HAUT VALLESPER

Challenge Jean-Claude LE GOFF Féminines Séniors a 8

1. FC BAHO-PEZILLA
2. FC LE BOULOU SJPC



Le Journal Officiel du District de Football des Pyrénées-Orientales Pays Catalan

3. FC ST FELIU D'AVALL
4. FC POLLESTRES 2
5. FC DES ASPRES
6. OL HAUT VALLESPER

Coupe du Roussillon Féminines Séniors à 11

1. CANET RFC
2. FC POLLESTRES

Engagements Féminines Jeunes

Championnat U15F à 8

1. FC LE BOULOU SJPC
2. FC LATOUR BAS ELNE

Coupe du Roussillon U15F à 8

3. FC LE BOULOU SJPC
4. CANET RFC
5. FC LATOUR BAS ELNE

Plateaux U7F à U9F

1. CANET RFC
2. FC LATOUR BAS ELNE

Plateaux U11F à 13F

1. FC CERET
2. CANET RFC
3. FC LATOUR BAS ELNE

FESTIVAL FOOT U13 PITCH FEMININES

1. CANET RFC
2. FC LATOUR BAS ELNE

La Présidente
Annick COUEFFEC



Le Journal Officiel du District de Football des Pyrénées-Orientales Pays Catalan

Commission de Discipline

REUNION DU 13/09/23

Président : Philippe MARCO-GREGORI

Secrétaire : Gérard DUQUESNE

Présents : Gérard ANCEL, Michel RAMONEDA

Excusée : Marie-France MARTIN

Représentant des Arbitres : Jamel BEN AMAR

• *Après approbation du procès-verbal de sa réunion précédente, la commission prend connaissance des courriers et affaires diverses qui lui sont soumis.*

Les sanctions disciplinaires, à l'exception des mesures conservatoires, sont susceptibles de recours devant la COMMISSION DEPARTEMENTALE D'APPEL DU DISTRICT DE FOOTBALL DES P-O, dans un délai de SEPT JOURS, conformément aux conditions de forme prévues à l'annexe 2 « Règlement Disciplinaire et Barème Disciplinaire » des Règlements Généraux de la F.F.F. Toutefois, compte tenu des impératifs liés au déroulement des compétitions et à l'équité sportive, la Commission décide de lever l'effet suspensif lié à un éventuel appel.

Procédures d'appel par le licencié ou son club (règlement disciplinaire de la FFF) :

Article 3.4.1.2 L'appel interjeté par l'assujetti intéressé :

- Lorsqu'il s'agit d'une personne physique, l'appel doit être formé en son nom propre ou en son nom et pour son compte, par courrier recommandé avec avis de réception ou par courrier électronique avec accusé de réception.

- Lorsque l'appel émane du club intéressé ou dont dépend la personne physique sanctionnée, il doit être formé selon l'une des deux formalités suivantes :

Par courrier recommandé avec avis de réception sur papier à en-tête ;

Par courrier électronique avec accusé de réception envoyé d'une adresse électronique officielle. * Dans ces deux cas, l'appel doit être interjeté dans un délai de sept jours après la notification de la décision contestée.

*Les sanctions disciplinaires sont consultables :

- par le licencié, sur son espace personnel Mon Compte F.F.F.

- par le club dans FOOTCLUBS

- rubrique ORGANISATION et PROCES-VERBAUX pour les dossiers nécessitant l'ouverture de dossiers et dans COMPETITIONS – DOSSIERS pour les relevés de décisions (cartons jaunes et rouges sans ouverture de dossier)

Annexe 2 Article 3.3.4.1 du Règlement Disciplinaire de la FFF - Les affaires non soumises à convocation : Pour les affaires non soumises à instruction ou celles pour lesquelles aucune audition n'est décidée, tout assujetti ayant été exclu par l'arbitre et/ou faisant l'objet d'observations de sa part sur la feuille de match ou d'un rapport d'un officiel peut faire valoir sa défense dans les deux jours calendaires à compter du lendemain de la rencontre, auprès de l'organe disciplinaire compétent en vertu de l'article 3.1.1 du présent règlement, en adressant ses observations écrites et/ou en sollicitant une audition devant cette instance.

LE PRÉSIDENT

M. Philippe MARCO-GREGORI



Prochaine réunion

le 20/09/23

LE SECRÉTAIRE

Gérard DUQUESNE

